Nations Unies A/68/PV.84

Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

84e séance plénière
Mercredi 23 avril 2014, à 15 heures
New York

Président : M. Ashe . . . . . (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 138 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général (A/68/716/Add.10)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, je voudrais, suivant la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/68/716/Add.10, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la parution des informations contenues dans le document A/68/71/Add.9, le Vanuatu a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/68/L.38/Rev.1, distribué au titre du point 22 b) de l'ordre du jour, intitulé « Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty ». Les membres se rappelleront qu'à 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 22 b) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur ce do document, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'examiner le point 22 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et de passer directement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 22 de l'ordre du jour (*suite*)

Groupes de pays en situation particulière

b) Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty

Projet de résolution (A/68/L.38/Rev.1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

14-30683(F)

Document adapté

Merci de recycler

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'État plurinational de Bolivie, qui va présenter le projet de résolution.

M^me^ Rios Requena (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La délégation de l'État plurinational de Bolivie voudrait, au nom du Groupe des 77 et la Chine, exprimer sa gratitude aux délégations ayant participé aux négociations relatives au projet de résolution intitulé « Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty » (A/68/L.38/Rev.1), et de l'avoir appuyé.

La délégation bolivienne tient ainsi à remercier la délégation bulgare d'avoir conduit les consultations, la délégation autrichienne d'avoir accueilli la Conférence, la délégation zambienne, qui a présidé le Groupe des pays en développement sans littoral, la délégation uruguayenne d'avoir coordonné la processus de consultations au nom du Groupe des pays en développement sans littoral et du Groupe des 77 et de la Chine, et les délégations des pays associés à la cause des pays en développement sans littoral de leurs contributions et appui durant les consultations sur le projet de résolution.

Par ailleurs, la présidence du Groupe des 77 et la Chine demande que l'Arménie, le Kazakhstan et le Kirghizistan soient inscrits sur la liste des auteurs du projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.38/Rev.1, intitulé « Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/68/L.38/Rev.1?

Le projet de résolution A/68/L.38/Rev.1 est adopté (résolution 68/270).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Zambie, qui souhaite faire une déclaration suite à l'adoption de la résolution 68/270.

M^me^ Kasese-Bota (Zambie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui consacrée au point 22 b) de l'ordre du jour, intitulé « Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty ». Je tiens aussi à exprimer ma gratitude, pour l'excellent travail qu'elles ont accompli, aux délégations du Paraguay et de l'État plurinational de Bolivie, qui ont coordonné le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous remercions aussi nos partenaires de leur contribution, qui a permis d'aboutir à la résolution qui vient d'être adoptée par consensus - la résolution 68/270.

L'adoption de cette résolution, qui porte essentiellement sur la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, revêt une grande importance pour le Groupe des pays en développement sans littoral dans la perspective de l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty. Adopté il y a 10 ans, le Programme d'action d'Almaty a contribué à l'amélioration du développement économique et social des pays en développement sans littoral, bien qu'avec des résultats très différents d'un pays à l'autre.

L'infrastructure de transport routier a été améliorée et développée dans certains pays en développement sans littoral. Des progrès sont aussi faits dans le développement des infrastructures naturelles et l'harmonisation des politiques, lois, procédures et pratiques en matière de transport et de transit. Ces efforts d'amélioration des politiques relatives au transport, au transit et aux moyens propres à faciliter les échanges commerciaux ont commencé à produire des résultats, surtout en termes de réduction du temps nécessaire pour l'importation ou l'exportation des marchandises et d'autres articles.

Toutefois, le Groupe des pays en développement sans littoral demeure confronté à un grand nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne l'infrastructure de transport en transit pour les pays en développement sans littoral, laquelle demeure de mauvaise qualité et manque certains maillons. Les pays en développement sans littoral ont des capacités de production limitées et ne peuvent guère donner de la valeur ajoutée, en particulier dans les secteurs agricole et minier, à cause d'une base industrielle en déclin. Par ailleurs, ces difficultés sont aggravées par de nombreux problèmes auxquels le monde est confronté, notamment la hausse des prix des aliments et du carburant, les crises économique et financière et le changement climatique, contre lesquels les pays en développement sans littoral ne peuvent pas réagir convenablement, puisque qu'ils manquent de capacités de résilience face à ces problèmes et pour atténuer leurs effets.

Renforcer les partenariats internationaux avec les pays en développement sans littoral et leur apporter un appui est donc primordial pour que des efforts intensifiés soient faits en vue de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les besoins particuliers des pays en développement sans littoral mis en exergue dans le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, nous comptons bien que la Conférence examinera l'application du Programme d'action d'Almaty, communiquera les meilleures pratiques et les enseignements tirés et déterminera les obstacles et les difficultés rencontrés, ainsi que les actions et initiatives nécessaires pour y remédier. La Conférence formulera et adoptera aussi un nouveau cadre de partenariat pour le développement pour la prochaine décennie en vue de soutenir les pays en développement sans littoral et de leur apporter de l'aide pour le programme de développement pour l'après-2015.

Nous espérons tout particulièrement que la Conférence se penchera sur les problèmes liés au développement des infrastructures, les problèmes liés au transit, les moyens propres à faciliter les échanges commerciaux et leur développement, l'intégration régionale et les politiques conçues pour réduire les coûts prohibitifs du transit et permettre aux pays en développement sans littoral de participer pleinement au commerce mondial. Nous espérons aussi que la Conférence abordera des questions d'ordre plus général, comme la transformation structurelle, l'apport de valeur ajoutée, la diversification des exportations, l'amélioration des capacités de production et le renforcement de la résilience des pays en développement sans littoral face aux chocs tels que les effets du changement climatique, la désertification et les crises économiques, et la mobilisation de mesures d'appui supplémentaires de la communauté internationale en faveur des pays en développement sans littoral.

Enfin, nous comptons sur la participation active des États Membres aux réunions du comité préparatoire prévues en juin et en octobre 2014, et à la Conférence qui se tiendra à Vienne du 3 au 5 novembre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 22 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 30.